

## DÉFINITIONS

1. **Garantie Limitée** désigne cette **Garantie Limitée** Legend Shield, émise avec l'achat de ce **Produit**.
2. **Nous** ou **Notre (Garant de cette Garantie Limitée)** signifie NanoCure Protective Coatings, Inc. à P.O. Boîte postale 140185, Irving, TX 75014 États-Unis; 1-888-582-4726, le fabricant du ou des **Produits** Protecteur Legend Shield.
3. **Acheteur, Vous** ou **Votre** signifie le destinataire de cette **Garantie Limitée** pour l'achat du ou des **Produits** Legend Shield répertoriés dans la section "Informations sur l'acheteur" de cette **Garantie Limitée**, ou un cessionnaire qualifié (voir la section "Transfert").
4. **Réparation couverte** désigne un avantage de réparation de cette **Garantie Limitée** qui est répertorié sous la "Couverture du produit" et non exclu dans la section "Exclusions supplémentaires" de cette garantie limitée.
5. **Produit** désigne le ou les **Produits** de protection Legend Shield, tels que décrits dans la présente **Garantie Limitée**, qui sont disponibles à l'achat.
6. **Coût de Réparation** désigne les coûts habituels des pièces et de la main-d'œuvre nécessaires pour effectuer toute réparation couverte dans le cadre de cette **Garantie Limitée**. Les temps de travail seront vérifiés par les versions standard des guides de travail reconnus à l'échelle nationale, tels que Mitchell® ou ALLDATA®. Les pièces de rechange ne doivent pas dépasser le prix de détail suggéré par le fabricant et peuvent être de même nature et qualité. Cela peut inclure l'utilisation de pièces neuves, remises à neuf ou d'occasion, comme nous le déterminerons.
7. **La Date d'entrée** en vigueur désigne la date à laquelle le ou les **Produits** de protection sont appliqués sur le **Véhicule** et la couverture en vertu de cette **Garantie** commence.
8. **Véhicule, Bateau** ou **Motomarines** désigne le **Véhicule** répertorié sur la page d'inscription et sur lequel le ou les **Produits** protecteurs ont été appliqués par un professionnel.
9. **Vendeur** désigne le point de vente où **Vous** avez acheté **Votre Produit**.

## PRODUIT

Les produits de protection Legend Shield offrent des avantages pour aider à protéger et à prévenir les dommages à **Votre Véhicule**. Si, après une application appropriée, le ou les **Produits** ne fonctionnent pas pendant la durée spécifiée sur la page d'enregistrement, nous paierons pour réparer ou, s'il n'est pas réparable, remplacer la ou les pièces affectées ou la zone endommagée dans la mesure prévue dans cette **Garantie Limitée** ou sauf indication contraire.

### Protection Extérieure Legend Shield

**Protection Extérieure** - Protecteur Extérieur à vaporiser en céramique est appliqué sur les panneaux extérieurs du **Véhicule** et conçu pour aider à protéger et à prévenir les dommages à l'apparence des surfaces extérieures traitées au-dessus de la ligne de flottaison causées par des conditions non exclues, telles que les intempéries. La décoloration induite, la perte de brillance, l'oxydation ou les taches d'eau dure, les excréments d'oiseaux et la sève des arbres qui ne peuvent pas être facilement éliminés à l'aide des méthodes normales de nettoyage/lavage. Le maximum de prestations spécifié pour les réparations couvertes de surfaces en plastique/fibre de verre, gel coat pigmentées en vertu de la présente garantie limitée est de trois mille dollars (3 000,00 \$ US) ou la valeur de rachat réelle de **Votre Véhicule**, selon la valeur la moins élevée.

**Phares/Projecteurs** - Le protecteur extérieur à vaporiser en céramique est conçu pour empêcher le ternissement, le jaunissement ou la décoloration des lentilles des phares de votre véhicule.

### Protection intérieure Legend Shield

**Protection intérieure** - Le protecteur de cuir et vinyle Legend Shield et/ou le protecteur de tapis ou tissus sont appliqués sur les surfaces intérieures de la moquette, du tissu, du vinyl et du cuir du véhicule et conçus pour aider à protéger et à prévenir les taches ou les dommages dus à des conditions non exclues, telles que les tâches permanentes restant après un nettoyage normal et causées par des déversements d'aliments ou de boissons. L'affaiblissement induit par les ultraviolets des surfaces en vinyle et en cuir entraînant une décoloration, des coutures lâches et des déchirures sur les surfaces en vinyle et en cuir (jusqu'à six (6") pouces) est également couvert. Les crevaisons de moins de ½ pouces de diamètre et d'un (1) pouce de longueur sont également couvertes. Le pelage des surfaces de vinyle et de cuir collées n'est pas une condition couverte.

## EXCLUSIONS SUPPLÉMENTAIRES

**Votre garantie ne couvre pas:**

- **Les réparations et/ou remplacements des composants couverts qui ont été effectués sans l'autorisation préalable du Garant.**
- **Déchirures de plus de six (6) pouces de longueur.**
- **Perforations de plus de ½ pouces de longueur.**
- **Véhicules utilisés pour des courses sur ou hors route, des compétitions ou des concours de vitesse.**
- **Dommages dus à un abus, une négligence, une mauvaise utilisation ou une dégradation intentionnels ou non.**
- **Dommages causés par la rouille et la corrosion.**
- **Dommages aux surfaces extérieures sous la ligne de flottaison.**
- **Dommages causés par l'eau de Javel, l'acide ou d'autres substances caustiques ou corrosives.**
- **Usure normale, fissures de compression et caoutchouc.**
- **Dommages dus à la croissance aquatique verrouillage.**
- **Composants intérieurs non traités avec les produits de protection intérieure Legend Shield, y compris le plastique non peint ou les surfaces métalliques qui ne peuvent pas être traitées.**
- **Manque d'adhérence aux surfaces rembourrées ou aux matériaux sous les revêtements de siège.**
- **Surfaces extérieures non traitées avec les produits de protection extérieurs à vaporiser en céramique, y compris les surfaces métalliques qui ne peuvent pas être traitées.**
- **Surfaces extérieures qui ont une finition mate, un film de finition ou un enveloppement appliqué.**
- **Éraflures, éclats, pelage, formation de bulles, fissuration, écaillage, délaminage ou séparation de la peinture ou du fini.**
- **Dommages aux sections remises à neuf/réparées en raison d'une collision ou d'un impact, à moins que les produits de protection Legend Shield n'aient été appliqués après la réparation.**

- *Les dommages causés par les systèmes d'échappement, le vandalisme, les actes de guerre, les inondations, les émeutes, les catastrophes naturelles, les dommages résultant de l'abrasion, les dommages causés par la grêle ou les collisions ou les modifications du Véhicule, sauf si les modifications du Véhicule ont été effectuées par un Vendeur autorisé.*
- *Dommages dus à un défaut de conception, de matériaux ou de la fabrication du Véhicule.*
- *Dommages couverts par le constructeur du véhicule.*
- *Véhicules à usage commercial, tels que, mais sans s'y limiter, les véhicules d'urgence ou de police.*
- *Buée/condensation dans les lentilles des phares/projecteurs, des lentilles et des ampoules.*
- *Remplacement du boîtier des phares/projecteurs, des lentilles et des ampoules.*
- *Remplacement de n'importe quel verre.*
- *Réparation ou remplacement de pare-brise et de toute vitre ou encadrement de verre.*
- *Événements se produisant à l'extérieur des territoires du Canada.*
- *Les dommages qui existaient sur le véhicule au moment où ce produit a été acheté.*

## **PROCÉDURES DE RÉCLAMATION**

### **Une autorisation préalable est requise pour toutes les réclamations:1-888-582 4726**

**Vous** devez signaler les dommages dans les soixante (60) jours suivant la survenance des dommages. Pour bénéficier des avantages de cette **Garantie Limitée**, retournez **Votre Véhicule** au **Vendeur**. Si ce n'est pas possible ou pratique, contactez **Notre** bureau pour obtenir des instructions avant d'effectuer tout travail sur **Votre Véhicule**. **Vous** pouvez apporter **Votre Véhicule** à un centre de réparation agréé. Fournissez centre de réparation agréé **Votre** numéro de garantie et demandez-lui de nous appeler au 1-888-582-4726 pour obtenir des instructions **avant** de commencer toute réparation sur **Votre Véhicule**. **Vous**, ou l'atelier de réparation, devez nous fournir toute information raisonnable que nous pouvons exiger, y compris des copies lisibles de tout bon de réparation ou autre documentation pertinente afin de déterminer la couverture.

### **LIMITES DE RESPONSABILITÉ**

Cette **Garantie Limitée** couvre à la fois les véhicules neufs ou d'occasion et aucune franchise n'est requise. Le total de notre responsabilité pour tous les avantages payés ou payables pendant la durée de cette **Garantie Limitée** ne doit pas dépasser douze mille dollars (12 000,00 \$ US) ou le prix de détail que **Vous** avez payé pour **Votre Véhicule**, selon le moins élevé des deux. Notre responsabilité au moment d'une seule perte ne doit pas dépasser le moindre des montants suivants: **1)** la valeur monétaire réelle de **Votre Véhicule**, **2)** le total indiqué et décrit dans le présent document ou **3)** l'avantage maximal spécifié pour les réparations couvertes sur les surfaces de revêtement en plastique pigmenté/ fibre de verre/ gel. Si **Vous** êtes le deuxième titulaire de **Garantie Limitée** (voir la section Transfert), le total de tous les avantages qui **Vous** sont payables en vertu de cette garantie limitée est limité au total autorisé, moins le total des réclamations payées avant la date du transfert.

Le propriétaire du **Véhicule** est tenu de garder la surface du **Véhicule** propre, ainsi que d'inspecter les autres dommages qui seraient couverts par cette garantie limitée. Les procédures d'entretien recommandées se trouvent dans le manuel du propriétaire du **Véhicule**. Nous nous réservons le droit d'inspecter **Votre Véhicule** avant l'approbation de toute réclamation. Nous pouvons demander des devis pour la réparation et/ou des photographies des dommages afin de déterminer la validité de la réclamation. En raison des effets du vieillissement, il n'y a aucune garantie d'une correspondance exacte des couleurs pour les réparations couvertes.

**EN AUCUN CAS, NOUS NE POURRONS ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES PERTES OU DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS EN VERTU DE CETTE GARANTIE LIMITÉE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA RESPONSABILITÉ POUR LES BLESSURES, LA PERTE DE VIE, LES DOMMAGES MATÉRIELS, LA PERTE D'UTILISATION, LA PERTE DE TEMPS, LES INCONVÉNIENTS OU LES PERTES COMMERCIALES, ET DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI. Sauf si la loi l'exige, Nous avons la seule discrétion de déterminer et de mettre en œuvre des procédures de restauration. Nous ne serons pas responsables des coûts supérieurs aux coûts de réparation réels. TOUTE RÉPARATION OU REMPLACEMENT ENTREPRIS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE DE NOTRE PART NE SERA PAS REMBOURSÉ.**

### **ANNULATION**

En raison de la nature de l'application du ou des **Produits** achetés, le prix d'achat du ou des produits n'est pas remboursable et cette **Garantie Limitée** est non annulable.

### **TRANSFERT**

Cette **Garantie Limitée** peut être transférée par vous à un acheteur privé ultérieur du Véhicule pour le reste de la durée de soixante (60) mois (à l'exclusion des métiers de concessionnaire). Cette **Garantie Limitée** n'est pas transférable à un autre véhicule. Pour transférer cette **Garantie Limitée** à un autre propriétaire, **Vous** devez **Nous** soumettre les éléments suivants dans les trente (30) jours suivant la date de vente du véhicule: a) une lettre contenant le nom et l'adresse du nouveau propriétaire et **Votre** autorisation de transfert; b) Une copie de l'acte de vente ou autre preuve du change de propriétaire; c) Un chèque ou un mandat de cinquante dollars (50,00 \$ US) payable à **Nous** pour les frais de transfert. Cette **Garantie Limitée** peut être transférée une fois par l'acheteur d'origine.

### **TERME**

Cette **Garantie Limitée** est fournie à l'acheteur d'origine (ou à un cessionnaire qualifié désigné dans la section "Transfert" pour une période de propriété n'excédant pas soixante (60) mois à compter la **Date d'entrée** en vigueur du **Produit** acheté, comme indiqué sur le formulaire d'enregistrement de cette **Garantie Limitée**.

### **AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LA GARANTIE LIMITÉE**

**CETTE GARANTIE LIMITÉE N'EST PAS UNE POLICE D'ASSURANCE ET N'EST PAS SOUMIS AUX LOIS SUR LES ASSURANCES. C'EST UNE GARANTIE LIMITÉE ENTRE VOUS ET NOUS POUR CERTAINES RÉPARATIONS COUVERTES. VOUS DEVEZ OBTENIR VOTRE PROPRE ASSURANCE POUR LES DOMMAGES À VOTRE VÉHICULE, Y COMPRIS LES DOMMAGES QUI PEUVENT ÊTRE COUVERTS PAR CETTE GARANTIE LIMITÉE. CETTE GARANTIE LIMITÉE PEUT ÊTRE SOUMIS AUX LOIS PROVINCIALES CONCERNANT LES GARANTIES.** Cette **Garantie Limitée** **Vous** donne des droits légaux spécifiques, et **Vous** pouvez également avoir d'autres droits qui varient selon la province. Certaines provinces n'autorisent pas les limitations sur la durée d'une garantie implicite, la limitation ci-dessus peut ne pas s'appliquer à **Vous**. Certaines provinces n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou consécutifs, la limitation ou les exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à **Vous**. Dans le cadre de l'administration du **Produit** que **Vous** avez sélectionné ; certaines

informations personnelles ont été recueillies lors de l'enregistrement de cette **Garantie**. **Nous** ne vendons pas vos informations personnelles à des tiers. Si **Vous** avez des questions, veuillez appeler notre numéro sans frais 1-888-582-4726. Vous pouvez obtenir une copie complète de confidentialité en envoyant une demande écrite au garant, NanoCure Protective Coatings Inc. à P.O. Boîte postale 140185, Irving, TX 75014 États-Unis. Le **Vendeur** n'est pas partie à cette **Garantie Limitée** et n'a aucune obligation envers **Vous** en ce qui concerne les avantages fournis.

Dans le cadre de l'administration du **Produit** que **Vous** avez sélectionné; certaines informations personnelles ont été recueillies lors de l'enregistrement de cette **Garantie**. **Nous** ne vendons pas vos informations personnelles à des tiers. Si **Vous** avez des questions, veuillez appeler **Notre** numéro sans frais 1-888-582-4726.

**Vous** pouvez obtenir une copie complète de **Notre** avis de confidentialité en envoyant une demande écrite au garant, NanoCure Protective Coatings, Inc. à P.O. Boîtes postale 140185, Irving, TX 75014 États-Unis. Le vendeur n'est pas partie à cette **Garantie Limitée** et n'a aucune obligation envers **Vous** en ce qui concerne les avantages fournis.

## **RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS**

Pour initier l'arbitrage, **Vous** devez soumettre une demande écrite au **Warrantor** indiquant **Votre** désir de soumettre **Votre** question à l'arbitrage. **Vous** et le **Warrantor** acceptez de tenter d'abord une procédure informelle de règlement des différends et de convenir d'un arbitre unique et neutre. **Vous** ne pouvez pas tenter de poursuite contre **Warrantor** tant que **Votre** demande de règlement des différends n'a pas été soumise pour règlement informel des différends et qu'une décision n'a pas été prise, ou quarante (40) jours à compter de la réception de la soumission de **Votre** demande de règlement des différends. Tout litige découlant de ou lié à cette **Garantie Limitée**, que ce soit dans le contrat, la responsabilité délictuelle, la loi, la réglementation, l'ordonnance, en équité ou autrement et si **Votre** différend est avec le **Warrantor** ou le magasin de vente doit être considéré pour l'arbitrage conformément à l'Institut international pour la prévention et la résolution des conflits règles pour l'arbitrage non administré (Règles CPR) par un arbitre unique. Si, après quarante (40) jours, les parties ne parviennent pas à s'entendre sur un règlement par le biais de la procédure de règlement des différends informels énoncée aux présentes, l'arbitrage se poursuivra et sera régi par le Règlement d'arbitrage de l' Institut d'arbitrage des différends du Canada (ADRIC) , et le jugement sur la sentence rendue par l'arbitre ou les arbitres peut être rendu par tout tribunal compétent. Le lieu de l'arbitrage peut être mené en personne ou par téléphone, par courriel, par vidéoconférence sur Internet ou par d'autres méthodes de communication convenues par les parties. La loi applicable de l'arbitrage et cette clause d'arbitrage est la loi de l'Ontario, Canada. Ces procédures d'arbitrage ne s'appliquent pas aux ventes de ce produit dans les provinces où la loi applicable l'interdit autrement.